

COMMENT PUIS-JE AGIR DANS MON QUOTIDIEN ?



JARDINER EN PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT

Jardiner au naturel c'est possible ! Avec moins de contraintes que l'agriculture (rendement, financier, etc.) le jardin de particulier est le bon endroit pour tester de nouvelles techniques de jardinage ! Commencez par réduire les doses de pesticides et d'engrais chimiques, puis tentez des nouvelles méthodes : butte, compost, paillage, etc ! Des associations vous proposent des ateliers et des rencontres tout au long de l'année sur le jardin naturel.

DÉCLARER SES PUIITS ET NE PAS FAIRE DE PRÉLÈVEMENT EN CAS DE SÉCHERESSE

La préservation de la ressource n'est pas seulement une question de qualité mais aussi de quantité. Lorsque survient une sécheresse et que l'eau de surface se tarit, l'eau souterraine prend d'autant plus d'importance. C'est pourquoi les restrictions s'appliquent aussi sur les puits. La réglementation oblige à déclarer ses puits en mairie.

ENTREtenir SA MAISON ET SES EXTÉRIEURS SANS POLLUER L'EAU

La plupart des nettoyants ménagers sont polluants, et chaque Français en utilise 11 kg par an (en plus des 11 kg de lessive).

Aujourd'hui, de nombreux produits existent pour nettoyer nos maisons (intérieurs, extérieurs) en respectant l'environnement: Savon noir, vinaigre blanc, bicarbonate de soude, etc. Renseignez-vous ! Il y a peut être un atelier produits ménagers naturels près de chez vous !



ÊTRE À JOUR DANS SON ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Nos eaux usées nécessitent d'être traitées avant d'être restituées dans le milieu naturel pour ne pas porter atteinte à la santé publique et à l'environnement. L'assainissement non collectif (ANC), aussi appelé assainissement autonome ou individuel, constitue la solution technique et économique la mieux adaptée en milieu rural. Il concerne les habitations non raccordées à un réseau public de collecte des eaux usées, soit 15 à 20% de la population française. L'ANC est reconnu comme une solution à part entière, alternative à l'assainissement collectif et au moins aussi efficace si son suivi est correctement réalisé.

... POUR ALLER PLUS LOIN SUR ...

LES TECHNIQUES ALTERNATIVES À LA MAISON ET AU JARDIN

Site de la Maison de la Consommation et de l'Environnement

<http://www.jardineraunaturel.org/>

Dominique Soltner - <http://www.soltner.fr/>

Les éditions Terre Vivante - <http://www.terrevivante.org/>

Les animations du CPIE Logne et Grand-Lieu

<http://www.cpie-logne-grandlieu.org/>

Site Jardiner autrement - <http://www.jardiner-autrement.fr/>

LA GESTION DE L'EAU SUR NOTRE TERRITOIRE

Le site grand-public de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

<http://www.prenons-soin-de-leau.fr/>

Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Pays de Retz

Bureaux situés à Nantes - Accueil - 02.51.89.03.80

Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf - <http://www.baie-bourgneuf.com/>

CONTACTS

Mairie de Machecoul - Saint-Même

5, place de l'auditoire

44270 MACHECOUL - SAINT-MÊME

☎ 02.40.02.35.50

<http://www.machecoul-saint-meme.fr/>



LA ZONE DE CAPTAGE D'EAU POTABLE DE MACHECOUL

De quoi parle-t-on ?
Comment puis-je la préserver ?



Document réalisé avec le soutien financier de la DREAL des Pays de la Loire dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement

Aujourd'hui 98% de l'eau consommée à Machecoul-Saint-Même vient de l'usine d'eau potable de Basse-Goulaine, et donc de la Loire.

L'objectif de la réhabilitation du captage de Machecoul est de diversifier les approvisionnements pour accéder à une ressource complémentaire.

Nous sommes tous acteurs de la qualité l'eau !

QU'EST-CE QU'UNE ZONE DE CAPTAGE EN EAU POTABLE ?

Un captage d'eau potable est un dispositif de prélèvement de l'eau, qui sera ensuite traitée et distribuée aux habitants.

A Machecoul, l'eau du captage sera prélevée dans la nappe [masse d'eau contenue dans les fissures du sous-sol], à l'aide de 5 forages situés autour de l'hippodrome .

POURQUOI ET COMMENT EST-ELLE PROTÉGÉE?

Il est primordial de maîtriser la qualité de l'eau dans le processus de production et d'acheminement de l'eau. En effet, la maîtrise de la qualité de l'eau avant son captage permet d'éviter un traitement trop important et donc un surcoût pour la rendre potable.

Ce n'est pas parce que l'eau est prélevée dans une nappe qu'elle est à l'abri des pollutions : celles-ci s'infiltrent dans le sous-sol et contaminent les eaux souterraines. Aujourd'hui, les eaux souterraines sont polluées par les nitrates et les pesticides. C'est pourquoi nous avons le devoir de protéger au mieux l'eau qui sera captée pour notre alimentation.

La reconquête de la qualité de l'eau passe d'abord par la **définition de l'aire d'alimentation des captages** : elle correspond aux surfaces pour lesquelles l'eau qui s'infiltré ou ruisselle participe à l'alimentation de la zone de captage dans laquelle se fait le prélèvement.

LA ZONE DE CAPTAGE D'EAU DE MACHECOUL



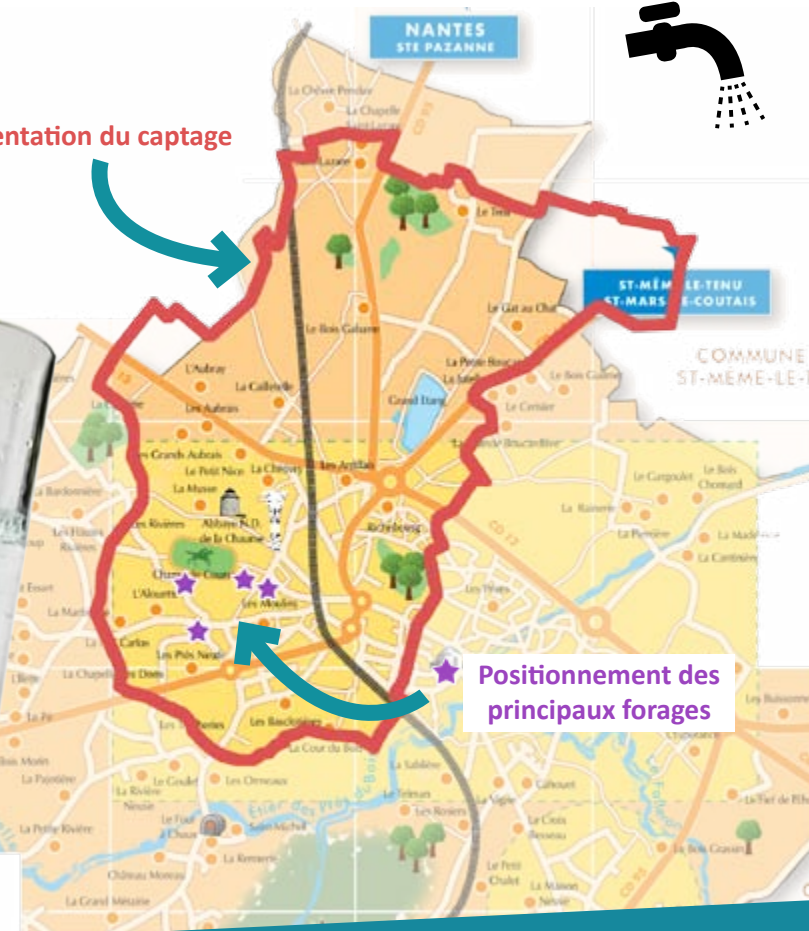
Le Syndicat d'alimentation en eau potable du Pays de Retz exploite la nappe de Machecoul.

L'aire d'alimentation se situe entre marais et forêts et inclue notamment le bourg de Machecoul.

L'aire d'alimentation s'étend sur 800ha. Cet espace regroupe des occupations des sols très diverses: élevage, hippodrome, voies de chemin de fer, maraîchage, habitations, routes, espaces publics, etc.

Suite au Grenelle de l'Environnement, la nappe de Machecoul a été classée en captage prioritaire. Cela est dû à sa qualité actuellement dégradée (présence de nitrates et de pesticides) et à son caractère stratégique pour la diversification des ressources permettant de produire de l'eau potable. Ce classement implique une obligation de restauration d'une bonne qualité d'eau, qui passe par la mise en place d'un plan d'actions sur cinq ans.

Aire d'alimentation du captage



Focus sur le programme d'actions de Machecoul

Le plan d'actions implique l'ensemble des acteurs locaux sur le territoire pour assurer la reconquête de la qualité de l'eau, vis-à-vis des différents usages et des diverses pollutions en zone agricole et non agricole. Le plan d'actions de la nappe de Machecoul - Saint-Même se décline en trois volets : polyculture-élevage, maraîchage et non-agricoles. Les actions concernent les thématiques suivantes : fertilisation azotée, assainissement, promotion des techniques alternatives aux pesticides, conseils individualisés pour les agriculteurs et les maraichers, etc.